

Département des forêts

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'
L'agriculture

Ressources génétiques forestières

*Atelier de consultation régionale sur les ressources
génétiques forestières de l'Afrique centrale*

7-8 Septembre 2012. Libreville, République Gabonaise

Préparé par la FAO en collaboration avec COMIFAC

Décembre 2012

Division de la forêt de l'évaluation, la
gestion et la conservation Département
des forêts

Ressources génétiques forestières
RGF/--
FAO, Rome, Italy

Désistement

Les documents de Ressources génétiques forestières fournissent des informations sur les questions et activités relatives à la diversité génétique forestière. Le but de ces documents est de fournir des informations actualisées sur les activités et programmes menés à l'heure actuelle et animeront des discussions sur le sujet. Les appellations employées dans cette publication et la façon dont ce produit d'information qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Pour plus d'informations ou des commentaires, contacter

Albert Nikiema

Forestier (Ressources génétiques forestières)

Division de la forêt de l'évaluation, la gestion et la conservation

Département des forêts, FAO

Viale delle Terme di Caracalla

I-00100, Roma, Italia

Email: Albert.Nikiema@fao.org

Pour citer:

FAO (2012): *Atelier de consultation régionale sur les ressources génétiques forestières de l'Afrique centrale*. Ressources génétiques forestières. Division de la forêt de l'évaluation, la gestion et la conservation FAO. Rome

SOMMAIRE

ABREVIATIONS.....	iv
AVANT-PROPOS.....	v
1. Introduction	1
2. Cérémonie d'ouverture	3
3. Présentations en plénière.....	5
4. Travaux en groupe	16
5. Recommandations	19
6. Cérémonie de clôture	20
ANNEXES	21
ANNEXE 1 : Programme de la réunion	21
ANNEXE2:Note de concept de l'atelier	21
ANNEXE 2 : Liste des participants.....	24
ANNEXE 3 : Allocution du Représentant de la COMIFAC.....	25
ANNEXE 4 : Allocution du Représentant de la FAO au Gabon et Sao Tomé&Principes	26
ANNEXE 5 : Feuille de route pour la finalisation des rapports nationaux	27
ANNEXE 5 : Synthèse des résultats des travaux de groupe sur les besoins et priorités pour l'Afrique centrale	28

ABREVIATIONS

APA	Accès et Partage des Avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques
APV	Accord de Partenariat Volontaire
BIVAC	Bureau Veritas, Inspection Valuation Assessment and Control
CAS-DF	Compte d'affectation spécial de développement forestier
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CNAR	Centre National d'Appui à la Recherche
CTFT/CIRAD	Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CRGAA	Commission des Ressources Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFBC	Fonds Forestier du Bassin du Congo
GTBAC	Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale
ITRAD	Institut Tchadien de la Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD)
LRVZ	Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique
OEFB	Observatoire économique de la filière bois
OIBT	Organisation internationale du bois tropical
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PARN	Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles
PF	Point Focal
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des émissions gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation des forêts
RGF	Ressources Génétiques Forestières

AVANT-PROPOS

La diversité génétique est la base de l'évolution des espèces d'arbres forestiers et de leur adaptation au changement climatique. La conservation des ressources génétiques forestières (RGF) est dès lors, fondamentale car elles représentent une ressource unique et irremplaçable pour l'avenir. La gestion des ressources génétiques forestières ne peut être efficace que si elle fait partie intégrante des programmes et activités de gestion durable des forêts. Il est cependant reconnu que l'absence d'informations conséquentes aux niveaux global, régional et même national dans certains cas, limite la capacité des pays et de la communauté internationale à intégrer la gestion des ressources génétiques forestières dans les politiques. C'est pourquoi la Commission des Ressources Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (CRGAA) de la FAO a reconnu l'urgence d'une conservation et d'une utilisation durable des RGF et a demandé à la FAO de préparer le premier rapport sur l'Etat des Ressources Génétiques Forestières mondiales à soumettre à la commission en sa quatorzième session en Avril 2013.

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, la FAO en collaboration avec la COMIFAC ont regroupé les 7 et 8 septembre 2012 à Libreville en République Gabonaise, les Points Focaux Nationaux sur les Ressources Génétiques Forestières que d'autres acteurs importants intervenant dans la gestion et l'utilisation des RGF en Afrique centrale, notamment les membres du Groupe de travail de la COMIFAC sur la biodiversité (GTBAC).

1. Introduction

Du 7 au 8 Septembre 2012 s'est tenu à Libreville au Gabon, l'atelier sous-régional sur l'état des ressources génétiques forestières dans les pays de l'Afrique centrale. Cette réunion a été organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), dans le cadre de l'élaboration du premier rapport sur l'Etat des Ressources Génétiques Forestières mondiales.

Les objectifs de la réunion étaient de :

- partager les conclusions des rapports nationaux des pays de l'Afrique centrale sur l'Etat des Ressources Génétiques Forestières ;
- identifier les besoins et priorités pour action en vue de l'utilisation et gestion durable des ressources génétiques forestières au niveau sous-régional ;
- formuler des recommandations pour des actions futures.

L'atelier a regroupé :

- les représentants de neuf des dix pays membres de la COMIFAC suivants: Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé &Principes et Tchad, comprenant les Points Focaux Nationaux sur les Ressources Génétiques Forestières, les Points Focaux Nationaux de la Convention sur la Diversité Biologique et les Points Focaux Nationaux APA membres du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) ;
- les représentants des organisations internationales et sous-régionales ci-après: FAO, COMIFAC et Biodiversity International.

La réunion a été modérée par Monsieur Chouaibou NCHOUTPOUEN, Expert Biodiversité et Désertification de la COMIFAC.

L'appui logistique a été assuré par Mesdames Céline NANA, Secrétaire de Direction au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, Lena ILAMA, Forestier junior FAO (Gabon) et Laetitia Malonga, FAO (Gabon).

Les travaux étaient articulés autour des points suivants :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les présentations des résultats clés et recommandations des rapports des pays sur les ressources génétiques forestières ;

- la présentation des directives sur l'élaboration du rapport sous-régional ;
- l'identification des besoins et priorités de l'Afrique Centrale sur les RGF ;
- et la formulation des recommandations sur les étapes futures et définition des rôles des parties prenantes.

2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celle du Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et le discours d'ouverture du Représentant Résident de la FAO/Gabon et Coordonnateur du Bureau Sous-Régional de la FAO en Afrique centrale.

Allocution du Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur Chouaibou NCHOUTPOUEN

Dans son allocution, le Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, a tout d'abord remercié au nom du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC le Gouvernement du Gabon qui a bien voulu accepté abriter les travaux de cet atelier. Il a par la suite exprimé la gratitude de la COMIFAC au peuple gabonais pour l'accueil chaleureux qui a été réservé aux participants dès leur arrivée à Libreville. Poursuivant son propos, il a souhaité la bienvenue aux participants et remercié la FAO qui a bien voulu associer la COMIFAC dans l'organisation de cette rencontre. Il a souligné l'importance des ressources génétiques forestières pour les pays de l'espace COMIFAC et relevé la nécessité d'une étroite collaboration en tous les acteurs impliqués dans la gestion et la conservation des ressources génétiques en Afrique centrale. Il a mentionné que la sous-région Afrique centrale dispose une stratégie sous-régionale en matière d'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation. Pour finir, il a exprimé le vœu que cette rencontre permette de formuler les recommandations en vue de renforcer la collaboration entre les Points Focaux Nationaux sur les Ressources Génétiques Forestières et les Points Focaux Nationaux de la Convention sur la Diversité Biologique ainsi que les Points Focaux Nationaux APA.

Allocution du Représentant Résident de la FAO au Gabon, Monsieur Lamourdia Thiombiano

Monsieur Thiombiano Lamourdia a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants à Libreville. Poursuivant son propos, il a exprimé sa gratitude à la COMIFAC pour sa franche collaboration dans l'organisation de ces assises. Il a par rappeler que le Bassin du Congo abrite le second bloc forestier tropical du monde avec une biodiversité exceptionnelle qui constitue un inestimable pour le développement socioéconomique des millions de personnes qui dépendent directement de ces forêts. Il a salué les efforts des gouvernements des pays d'Afrique centrale pour les efforts consentis pour la conservation des ressources génétiques forestières à travers les initiatives de conservation de la biodiversité. Il a souligné la nécessité d'intégrer la gestion des ressources génétiques forestières dans les programmes et politiques de gestion durable des forêts pour garantir son efficacité. Et pour cela, il faut s'assurer de la disponibilité d'informations conséquentes aux niveaux global, régional et même national dans certains cas, afin de renforcer la capacité des pays et de la communauté internationale à intégrer la gestion des ressources génétiques forestières dans les politiques. Et il a préciser que c'est dans cet optique que la Commission des Ressources Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture

(CRGAA) de la FAO a reconnu l'urgence d'une conservation et d'une utilisation durable des RGF et a demandé à la FAO de préparer le premier rapport sur l'Etat des Ressources Génétiques Forestières mondiales à soumettre à la commission en sa quatorzième session en Avril 2013. Il a aussi rappelé que des ateliers similaires se sont déjà tenus dans d'autres sous-régions et qu'ils visent à partager les conclusions des rapports nationaux sur l'état des Ressources Génétiques Forestières et d'identifier les besoins et priorités pour la gestion durable des ressources génétiques forestières au niveau sous-régional. Pour clore son propos, il a souhaité plein succès aux échanges et déclaré ouvert les travaux de l'atelier sous-régional sur l'état des ressources génétiques forestières dans les pays de l'Afrique centrale.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants se sont présentés en précisant leurs noms, leurs pays, leurs institutions et leurs fonctions (voir liste des participants en annexe). Ceci a servi de transition aux différentes présentations en plénière.

3. Présentations en plénière

Après la cérémonie d'ouverture, s'en sont suivies les communications en plénière qui ont porté sur : les objectifs et résultats attendus de la réunion, les résultats et recommandations des rapports nationaux, les autres projets et initiatives en liens avec les RGF et l'identification des besoins et priorités pour action en vue d'une utilisation et gestion durable des RGF en Afrique centrale.

3.1.Présentation des objectifs et résultats de l'atelier

Cette présentation introductive a été faite par Monsieur Albert Nikiema, Fonctionnaire forestier FAO, Rome. Dans sa présentation, il a rappelé les organisateurs, les participants et les objectifs de l'atelier, ainsi que la définition des ressources génétiques forestières. Il a présenté la liste des pays d'Afrique centrale qui ont préparé leur rapport national sur l'état des ressources génétiques ainsi que la structure du rapport national.

Il est ressorti de cette présentation que :

- cet atelier a été organisé par la FAO en collaboration avec la COMIFAC à travers son Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) ;
- les participants concernés sont : les points focaux nationaux sur les RGF ; les points focaux de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), membres du GTBAC et les experts de la FAO et d'autres institutions ;
- les objectifs étaient de Partager les conclusions des rapports nationaux, d'examiner la synthèse régionale et d'identifier les besoins et les priorités pour action en Afrique centrale ;
- les RGF sont des ressources qui possèdent des valeurs actuelles ou potentielles de la diversité intra et inter spécifique forestière. La diversité génétique ici inclue la variabilité entre espèces et à l'intérieure d'une même espèce, entre population d'une espèce et à l'intérieure d'une même population et entre allèles dans les chromosomes ;
- Sept pays d'Afrique centrale ont préparé leur rapport national. Il s'agit : du Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, de la RCA, RDC et du Tchad (draft) ;
- le rapport national est composé en général de huit chapitres qui portent respectivement sur : l'état actuel de la diversité des ressources génétiques forestières, l'état de la conservation génétique in situ, l'état de la conservation génétique ex-situ, le niveau d'utilisation et de la gestion durable des ressources génétiques forestières, l'état des programmes nationaux, de la recherche, de l'éducation, de la formation et de la législation, les niveaux de coopération régionale et internationale, l'accès aux ressources génétiques forestières et le partage des

avantages résultants de leur utilisation et les contributions des ressources génétiques forestières à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement durable.

3.2.Présentations des résultats clés et recommandations des rapports des pays sur les ressources génétiques forestières

S'agissant des présentations des résultats clés et recommandations des rapports des pays sur les ressources génétiques forestières, cinq pays ont fait des exposés à savoir : le Gabon, le Burundi, le Tchad, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.

3.2.1.Rapport national du Gabon

Le rapport national sur l'état des ressources génétiques forestières au Gabon a été présenté par Madame Dyana Ndiade Bourobou de l'Institut des Recherches Agronomiques et Forestières/Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique. Dans son exposé, elle a présenté la méthodologie de rédaction du rapport, la situation des RGF au Gabon, les usages et les acteurs impliqués, les points faibles et les points forts pour la gestion et la conservation des RGF au Gabon. Elle a également présenté les recommandations qui ont été formulées en vue de renforcer la conservation et la gestion durable des RGF. Il s'agit de :

- approfondir les connaissances sur la diversité des ressources génétiques forestières: inventaires, structure des peuplements, dynamique naturelle, diversité génétique, réponse aux perturbations diverses ;
- renforcer et améliorer les capacités institutionnelles humaines, matérielles et financières des institutions en charge ou impliquées dans la gestion et la conservation des ressources génétiques forestières ;
- faire appliquer les textes juridiques et adapter le cadre réglementaire et institutionnel en tenant compte de l'évolution des risques liés aux activités anthropiques dans les territoires forestiers ;
- encourager la coordination et la coopération entre les principaux acteurs de la gestion durable et les institutions de recherche et de formation, pour des réflexions participatives sur les programmes de recherche forestière et sur des actions de conservation adaptées ;

- préciser les actions spécifiques concernant les aspects de la diversité intra et interspécifique dans la loi de politique nationale ou sectorielle, ou dans les programmes portant sur la biodiversité et sa conservation ;
- mener des enquêtes fines sur la contribution réelle de l'utilisation des ressources génétiques forestières dans les domaines économique, social, environnemental, culturel ;
- lever l'opacité au travers d'études statistiques économiques et d'enquêtes sur la réelle contribution chiffrée des recettes économiques issues de la consommation des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- développer les activités et les structures de conservation *ex situ*, en mettant l'accent d'une part sur la diversité des espèces et des provenances y représentées, et d'autre part sur la représentativité des espèces à risques ;
- garantir l'actualisation, le partage et l'accès à l'information au travers des nouvelles technologies de gestion de l'information efficaces, et accessibles au grand public (sites internet, base de données numériques, séminaires et ateliers);
- élargir les actions de sensibilisation sur la préservation des ressources génétiques forestières par des moyens efficaces à un plus large spectre d'auditeurs (communautés, classes d'âge, secteurs d'activités, écoles..).

Il est ressorti de cette présentation, que le rapport national du Gabon sur les RGF a été validé au niveau national et transmis à la FAO.

3.2.2. Rapport national du Burundi

L'état des ressources génétiques forestières du Burundi a été présenté par Madame KAYOBOKE Claire, Point Focal National des RGF du Burundi. Sa présentation a porté sur : le contexte général du pays, l'estimation de la couverture forestière, l'état actuel des ressources génétiques forestières, l'état actuel du matériel de reproduction et identification, état de la conservation des ressources génétiques forestières, le niveau d'utilisation et l'état de la gestion durable des ressources génétiques forestières, l'état des programmes nationaux: recherche, éducation, formation et législation, état des accords et coopérations régionale et internationale, l'Accès aux RG et partage des bénéfices dérivés de leur utilisation, la contribution des RGF et les priorités actuelles du pays en matière de gestion des RGF.

Il est ressorti de cette présentation que le Burundi dispose des cadres juridique et institutionnel suffisants. Mais on note :

- l'absence d'une loi spécifique aux RGF ainsi que des lacunes et d'insuffisances dans les textes de lois régissant la conservation et la gestion durable des ressources forestières, soit en termes d'actualisation, soit en termes d'application ;
- l'absence d'un programme de recherche et d'un système de coordination entre tous les intervenants dans le secteur forestier ;
- l'insuffisance de communication entre les institutions de recherche et entre ces dernières et les utilisateurs de résultats de recherche ;
- l'absence de politique environnementale ;
- l'intégration insuffisante des conventions internationales ratifiées par le Burundi dans les textes de lois de droit national.

En termes de priorités, Madame KAYOBOKE a relevé :

- l'inventaire forestier
- la meilleure planification du secteur forestier,
- le renforcement des capacités institutionnelles et humaines,
- l'actualisation et l'harmonisation et la vulgarisation des textes de lois,
- la mise en place d'un cadre de coordination des institutions impliquées dans la recherche, éducation et formation
- l'amélioration de la communication,
- la réalisation des études sur les valeurs économiques de la biodiversité,
- Missions de visite des pays avancés,
- Mise en place d'un cadre de coopération avec les institutions avancées
- Renforcement en matière de domestication des espèces autochtones.

L'on a retenu de cette présentation que le Burundi n'a pas encore validé son rapport national et attends l'appui financier de la FAO pour organiser l'atelier national pour la validation du rapport. Au terme des discussions qui s'en ont suivies, il a été demandé à la délégation du Burundi de proposer une feuille de route pour la finalisation de leur rapport.

3.2.3. Rapport national du Tchad

Le rapport du Tchad a été présenté par Monsieur Hamig TEGA. Dès l'entame de sa présentation a signalé que le rapport de son pays n'est pas encore achevé car les chapitres 7 et 8 ne sont pas encore traités. Ainsi, après avoir fait un aperçu général sur le Tchad, il a focalisé sa présentation sur les chapitres 1 à 6 qui portent respectivement sur : l'état actuel de la diversité des ressources forestières, l'état de conservation in situ, l'état de conservation ex situ, le type/mode d'utilisation des ressources

forestières et le Niveau de coopération régionale et sous régionale. Il a également présenté les priorités du Tchad qui se dégagent sur les chapitres traités pour une meilleure conservation des ressources génétiques forestières.

L'orateur a souligné que le Tchad est l'un des plus pauvres pays du monde et son milieu naturel présente trois grandes zones bioclimatiques à savoir : la zone désertique, la zone sahélienne et la zone soudanienne.

S'agissant de l'état actuel de la diversité des ressources forestières, les formations naturelles ont une superficie totale de 23.5 millions d'ha et sont composées des forêts denses/galeries (211.000 ha), les forêts claires/savanes boisées (3.626.000 ha), les savanes arborées (9.421.000 ha) et les savanes arbustives (10.192.000 ha). Les plantations ont une superficie estimée à 10.000 ha. Le Tibesti une région située à l'extrême nord du Tchad regorge en plus des espèces communes à la zone désertique, des espèces endémiques telles que: *Ficus carica* (altitude 1.350 – 1.700 m) et *Clematis tibetica* (altitude 2.100 – 2.400 m).

Pour ce qui est de la conservation in situ, ce pays a créé des Parcs nationaux et réserves de faunes, les Forêts classées et les Forêts sacrées.

S'agissant de la conservation ex situ, le pays dispose cinq arboretums à savoir : l'arboretum de l'Université de N'Djamena à la faculté des sciences exactes et appliquées, l'arboretum de l'Institut Tchadien de la Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD) à Bébédja (Logone Oriental), l'arboretum du Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR) de N'Djamena, l'arboretum du Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique (LRVZ) de N'Djamena, et l'arboretum inachevé du Centre de Formation Forestière à N'Djamena.

En ce qui concerne le type/mode d'utilisation des ressources génétiques forestières, l'on a noté qu'au Tchad, les ressources forestières ligneuses représentent 80 à 90% de l'énergie consommée par les ménages sous forme de bois de feu ou de charbon de bois. La consommation totale est de l'ordre de 4 millions de m³. La gomme arabique contribue de façon significative à l'économie des ménages. Les gommiers (*Acacia senegal*) occupent une superficie de 36 000 à 38 000 km² (soit 1/6 de la zone sahélienne) mais dont seulement 1,5 millions d'hectares se prêtent à une exploitation soutenue. La production de la gomme arabique varie d'une année à l'autre mais sa moyenne est de 1 500 tonnes entre les années 1986 et 1991. Cette production a connu une progression fulgurante: 3 000 tonnes en 1991-1992, près de 4 700 tonnes en 1992-1993, 5 480 tonnes en 1994-1995, plus de 6 700 tonnes en 1995-1996 et environ 5 800 tonnes en 1996-1997, la production actuelle est supérieure à 25.000 tonnes. L'autre produit qui est très utilisé par la population tchadienne est le karité. Le karité (*Butyroperrum parkii*) existe parfois en peuplement mélangé avec l'arbre à néré (*Parkia biglobosa*). Cette espèce est répandue dans le Sud de la zone soudanienne avec une densité variable. Les

peuplements les plus denses sont observés en particulier dans les régions de la Tandjilé, du Logone Oriental, du Logone Occidental et du Moyen-Chari où il existe 50 à 60 millions arbres à karité dont seulement 4 à 5% seraient exploités. Dans la zone soudanienne, 4,6 millions de karité produisent 500 000 tonnes de noix par an.

Les priorités relevées suite à l'élaboration des six premiers chapitres sont les suivants :

- le renforcement la coopération à tous les niveaux
- la création d'un centre semencier au centre de formation forestière de Milézi;
- la réhabilitation les forêts classées et mettre en place un dispositif de contrôle efficace;
- la définition du statut des forêts sacrées en les affectant aux communautés.

3.2.4. Rapport national de la RCA

Le rapport de la RCA a été présenté par Monsieur Augustin MEDI, Directeur des Etudes, de la Planification, du Suivi et Evaluation des projets. Cette présentation a été structurée en sept points essentiels à savoir : la situation géographique de la RCA, les formations forestières, les principaux inventaires forestiers, la contribution des RGF a la lutte contre la pauvreté, la recherche forestière, les reformes institutionnelles et les recommandations.

Il est ressorti de cet exposé que la RCA est un Pays enclavé de l'Afrique Centrale, frontalier avec les Républiques du Cameroun, du Tchad, du Soudan, du Congo Démocratique et du Congo, qui s'étend sur une superficie de près de 623.000 km² et compte aujourd'hui une population estimée à 4,3 millions d'habitants. Le pays dispose des formations végétales qui varient suivant les zones climatiques et présentent une grande diversité, depuis la forêt dense de basse altitude au sud, jusqu'aux savanes arborées et arbustives au nord. Les forêts couvrent près de la moitié du pays soit 283 000 km² et elles se présentent sous forme de forêt dense semi décidue, ou encore de mosaïque de forêt et de savane. La forêt dense semi-décidue prédomine et est riche en essences exploitables telles que : le Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le sipo (*E.utile*), l'ayous (*Triplochiton scleroxylon*), le limba (*Terminalia superba*), le mukulungu (*Austranella congolensis*) etc... La savane couvre la plus grande partie de la RCA et est parsemée de nombreuses galeries forestières contenant des espèces comme *Daniellia oliveri*, *Hymenocardia acida*, *Albizia zygia* etc...

Des inventaires forestiers successifs ont été réalisés par grandes périodes dont le plus important est celui réalisé par le Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (PARN) en 1994 et qui a inventorié une superficie de 3 787 777 hectares délimitée à l'ouest par la frontière camerounaise, au sud par la frontière congolaise, à l'est par l'Oubangui et au nord par une ligne à contour très irrégulier allant de Bangui à Gamboula en passant par Ngotto et Carnot. Le potentiel sur pied a été estimé à près

de 85 millions de m³ pour les essences pouvant intéressées le commerce international telle que : ayous (19%), limba (29%), sapelli (26%) et diverses autres espèces telles que l'acajou, l'azobé, le dibétou, l'iroko, le kossipo, le mukulungu, le sipo et le tiama, représentant 26% du potentiel.

S'agissant de la contribution des RGF pour la lutte contre la pauvreté, il se dégage qu'en RCA, l'exploitation du bois occupe le premier rang des exportations en valeur soit 35 milliards de FCFA par an et contribue à hauteur de 10% à la création de la richesse nationale. Le secteur forestier est le premier employeur privé du pays: 4000 emplois directs et 6000 emplois indirects. Environ 1.200.000.000 FCFA ont été reversés aux collectivités locales représentées par les communes forestières de 2008 à 2011.

Pour ce qui est de la recherche scientifique, elle a été menée depuis une vingtaine d'années en vue de la mise en valeur des ressources forestières et fauniques, aussi bien dans la zone des savanes qu'en zone de forêt dense. Ces travaux ont été menés par le CTFT/CIRAD-Forêt (Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement).

En ce qui concerne les réformes institutionnelles, Il n'existe pas de document spécifique de politique forestière en RCA. Toutefois, des recommandations ont été formulées par les États généraux des Eaux et forêts de septembre 2003 et ont abouti aux réformes suivantes: la promulgation de la Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008 portant Code forestier, la création d'un Comité national chargé de définir une politique de reboisement à grande échelle et d'identifier les sites à reboiser, la création d'un Observatoire économique de la filière bois (OEFB) chargé de produire périodiquement la note de conjoncture sur la filière bois, un Compte d'affectation spécial de développement forestier (CAS-DF) a été créé pour appuyer les initiatives forestières grâce aux taxes forestières, désormais un mécanisme de sécurisation des recettes forestières est effectif et est assurée avec l'appui du Bureau Veritas, Inspection Valuation Assessment and Control (BIVAC). La RCA a signé un APV-FLEGT avec l'Union européenne le 21 décembre 2010 et a lancé pour ce faire un processus de concertation pluri-acteurs, qui a offert des opportunités pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD⁺.

Les principales recommandations/priorités formulées au regard de la situation des RGF du pays sont les suivantes :

- réaliser un inventaire national des RGF afin de disposer des données fiables pour leur gestion et leur conservation;
- continuer les travaux de recherche afin de fixer des règles techniquement et économiquement acceptables pour agir sur la dynamique de la forêt au profit des espèces nobles;

- poursuivre la recherche dans le domaine de la dynamique des formations ligneuses, de la phénologie, de reproduction des espèces menacées d'une part et dans le domaine de la variabilité génétique intra-spécifique d'autre part;
- redéfinir les limites des aires protégées et des forêts classées et réévaluer leurs superficies réelles;
- redéfinir les objectifs assignés à ces aires protégées;
- évaluer leurs RGF par des inventaires;
- procéder à l'évaluation des espèces forestières en plantations artificielles et renforcer leur protection contre les risques naturels anthropiques (feux de brousse, culture, pâturage, cueillette, etc.);
- augmenter le nombre de collections vivantes avec les espèces locales menacées;
- poursuivre les tests de reproduction des espèces prioritaires (germination, pépinière, plantation);
- domestiquer les fruits sauvages.
- mener une enquête sur la consommation du bois de feu pour actualiser les données de consommation de bois énergie dans les grandes villes et en milieu rural en vue d'une utilisation économe de la ressource;
- faire les recherches sur la phénologie, la reproduction, la répartition génétique des espèces prioritaires suivantes : *Entandrophragma cylindricum*, *Aningeria altissima*, *Triplochiton scleroxylon*, *Dacryodes edulis* et *Vitellaria paradoxa*.

3.2.5. Rapport national de la RDC

La présentation du rapport national de la RDC a été faite par Monsieur Sébastien MALELE MBALA, Point Focal national des RGF de la RDC. Sa présentation a porté sur : le contexte et intérêt de l'étude pour la RDC, les difficultés et problèmes rencontrés, l'état des ressources génétiques de la RDC, les recommandations et les perspectives.

La RDC dispose d'une vaste étendue des forêts d'environ 155 500 000 ha (OSFAC, FACET 2010), ce qui représente 10% des forêts du monde. Il possède une Méga biodiversité avec plusieurs groupes taxonomiques (377 familles, 2196 genres et plus de 11 000 espèces d'angiospermes dont 3 200 endémiques). Cependant, il y a de nombreux problèmes de conservation, de gestion, d'utilisation durable et de mise en valeur des RGF d'ordre : politique, législatif, scientifique, matériel, financier,

Socio-économique et Culturel. Il existe aussi très peu de travaux qui sont exclusivement consacrés aux RGF dans le pays.

S'agissant des difficultés rencontrées pendant l'élaboration du rapport, il a cité :

- très peu de données disponibles sur les RGF. Celles disponibles sont parfois vieilles de plus de 20 à 40 ans ;
- institutions de recherche en veilleuses depuis plus de 20 ans ;
- non validation du rapport national dans le pays faute de moyens et de temps.

En ce qui concerne l'état des RGF de la RDC, Monsieur MALELE a souligné que la RDC dispose de 36 espèces forestières considérées comme importantes et 15 espèces d'arbres et d'arbustes méritant des actions prioritaires. Cependant, plusieurs menaces pèsent sur les RGF à savoir : l'agriculture itinérante sur brûlis, la carbonisation, collecte de bois de chauffe et feu de brousse, et exploitation minière artisanale (activités villageoises), l'exploitation artisanale du bois, l'exploitation artisanale du bois, expansion des infrastructures et agriculture industrielle et les feux de brousse biennuels. Malgré ces menaces, le pays a pris certaines mesures pour la conservation des RGF *in situ*. Environ 9% du territoire national soit 20 M d'ha. Et plus de 594 ha sont conservés *ex situ*.

En vue d'une gestion durable de RGF en RDC, il y a nécessité de :

- 1) renforcer les capacités humaines, scientifiques, techniques et financières des institutions impliquées (ICCN, DGF, DIAF, DCN, DRH);
- 2) Créer un herbarium national coiffant l'ensemble des herbaria existants;
- 3) Relancer les études systématiques, écologiques et sylvicoles des espèces forestières de différents écosystèmes forestiers de la RDC;
- 4) Mettre en place une structure locale (cellule) chargée du suivi et de la coordination de toutes les actions en faveur des RGF dans le pays.

En perspectives

- Le nouveau code forestier a introduit quelques innovations qui favorisent une gestion durable des forêts en général et des RGF en particulier.
- Face aux menaces qui pèsent sur les RGF, on devrait s'accorder pour leur gestion en partenariat dans la sous région.

- Les fenêtres possibles pour le développement de partenariats devraient se situer à toutes les étapes de gestion et de l'exploitation des RGF, incluant : la connaissance, la recherche, la protection, la conservation, l'aménagement, la restauration, la promotion et l'utilisation rationnelle, etc.

3.3. Présentation des projets et réseaux sur l'étude de la diversité génétique intra- spécifique en zone Guinéo-Congolaise

Cette présentation a été faite par le représentant de Bioversity. L'orateur est passé en revue les projets et réseaux sur l'étude de la diversité génétique intra-spécifique en zone Guinéo-Congolaise. Comme exemples des projets, il a cité :

- le projet de l'Organisation Internationale du Bois Tropical (OIBT) sur la traçabilité du bois financé par le gouvernement allemand et qui couvre plusieurs pays. L'objectif de ce projet est de lutter contre les coupes illégales du bois et la fraude, et d'utiliser les outils moléculaires pour déterminer l'origine du bois ;
- le projet « Congo Bassin » financé par le Fonds Forestier du Bassin du Congo (FFBC) et qui couvre le Cameroun, le Gabon et la RDC et vise à prévenir et gérer les conflits entre les populations locales et les concessions forestières ;
- le projet SARFOGEN⁺ qui vise à réactiver le Réseau scientifique autour des RGF. Il concerne les Plantes médicinales et fruitières. On procédera à l'identification de scientifiques intéressés par l'étude de la diversité génétique via des outils moléculaires au niveau des différents pays et les propositions de projets scientifiques seront également faites.

3.4. Présentation du canevas pour l'identification des besoins et priorités pour action en vue d'une utilisation et gestion durable des RGF

Le canevas pour l'identification des besoins et priorités pour action en vue d'une utilisation et gestion durable des RGF a été présenté par le Dr. Albert Nikiema. Il était question d'identifier les besoins et priorités sur cinq thèmes à savoir : l'état de connaissances sur les RGF, utilisation/gestion/conservation, programme de recherche, développement des capacités et politiques/institutions/législations. Pour chaque thème, il s'agissait de relever les acquis, les contraintes, les besoins et priorités et la collaboration régionale, internationales et partenaires. Le guide pour l'élaboration du rapport synthèse sous-régional a aussi été présenté à cette occasion.

Points de discussion suite aux différentes présentations des pays

Les points discutés après la présentation des rapports nationaux par les représentants des pays ont porté sur : le degré d'implication des différentes parties prenantes au niveau national dans le processus d'élaboration du rapport national, la finalisation et la diffusion du rapport national dans certains pays, ainsi que la collaboration entre les points focaux CDB et les PF RGF pour la synergie des actions.

4. Travaux en groupe

Les travaux en groupe ont porté essentiellement sur l'identification des besoins et priorités nationales pour action en vue de d'une utilisation et gestion durable des RGF. Une synthèse des résultats des travaux en groupe sur ce sujet est annexée au présent rapport.

5. Recommandations

Au terme des échanges, les participants ont recommandé :

- Au Burundi, la RDC, la Guinée Equatoriale, le Tchad et Sao Tomé et Principes de proposer leur feuille de route pour la finalisation de leur rapport national ;
- Au Cameroun, Gabon, Congo et RCA de diffuser largement leurs rapports ;
- A la FAO d'élaborer et publier en collaboration avec la COMIFAC la synthèse sous régional sur l'état des ressources génétiques forestières en Afrique centrale ;
- Aux PF CDB et RGF de renforcer leur collaboration et instaurer un cadre de concertation en vue d'une prise en compte de la gestion durable des ressources génétiques forestières dans les plans nationaux de gestion de la biodiversité;
- A la FAO et la COMIFAC de prendre les mesures nécessaires en vue d'accompagner les pays dans la mise en œuvre des besoins et priorités qui ont été identifiés ;
- A la COMIFAC de veiller en sorte que les besoins/priorités d'amélioration des connaissances des RGF en Afrique centrale soient intégrés dans le rapport sur l'Etat des Forêts de l'Afrique centrale publié par l'OFAC/COMIFAC.

6. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été ponctuée par le mot de remerciement de Monsieur Albert NIKIEMA, qui au nom de la FAO a remercié les participants pour leurs contributions et participations actives aux travaux. Il s'est dit satisfait par l'atteinte des objectifs de l'atelier et a exhorté les Points Focaux sur les ressources génétiques forestières de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de leur feuille de route en vue d'accélérer la finalisation de leur rapport national sur les RGF.

Il a tenu à remercier :

- la COMIFAC pour sa contribution dans la Co-organisation qui a permis la participation à l'atelier du groupe de travail sur du GTBAC sur la Biodiversité participation.
- Bioversity Internatinal pour leur participation et contributions.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme de la réunion

Judi 6 Août Arrivée Libreville - Gabon	
Lieu de l'atelier : FAO, Cité de la Démocratie, Villa 36	
Vendredi 7 Août	
8h30 – 9h	Enregistrement
9h – 9h30	Ouverture officielle – Objectif et programme de l'atelier
9h30 – 10h30	Présentation des résultats clés et des recommandations des rapports de pays sur les RGF (<i>Par les Points Focaux Nationaux</i>)
10h30 – 11h	Pause café
11h – 12h 30	Présentation des résultats clés et des recommandations des rapports de pays sur les RGF (suite et fin)
12h30 – 14h	Déjeuner
14h – 15h	Présentations de l'ébauche de rapport régional et du processus proposés pour son examen et sa finalisation.
15h – 16h	Amendements et adoption de la partie du rapport décrivant l'Etat des RGF en Afrique Centrale
16h – 16h30	Pause café
16h30 – 18h	Identification des besoins et priorités de l'Afrique Centrale sur les RGF (en plénière)
Samedi 8 Août	
8h30 – 10h30	Identification des besoins et priorités de l'Afrique Centrale sur les RGF (en plénière)
10h30 – 11h	Pause café
11h – 12h30	Identification des besoins et priorités de l'Afrique Centrale sur les RGF (en plénière)
12h30 – 13h30	Pause déjeuner
14h00 – 16h00	Présentation et synthèse des résultats des travaux sur les besoins et priorités
16h00 – 16h30	Pause café
16h30 – 18h00	Recommandations sur les étapes futures et le rôle des parties prenantes et des partenaires (eg <i>COMIFAC, FAO, Etats</i>) ?
18h00	Cérémonie de clôture et fin des travaux

ANNEXE2:Note de concept de l'atelier



Atelier sous-régional

«Etat des ressources Génétiques Forestières en Afrique centrale »

Libreville, 7 – 8 septembre 2012

Contexte et justification

La diversité génétique est la base de l'évolution des espèces d'arbres forestiers et de leur adaptation au changement climatique. La conservation des ressources génétiques forestières (RGF) est dès lors, fondamentale car elles représentent une ressource unique et irremplaçable pour l'avenir. La gestion des ressources génétiques forestières ne peut être efficace que si elle fait partie intégrante des programmes et activités de gestion durable des forêts. Il est cependant reconnu que l'absence d'informations conséquentes aux niveaux global, régional et même national dans certains cas, limite la capacité des pays et de la communauté internationale à intégrer la gestion des ressources génétiques forestières dans les politiques. C'est pourquoi la Commission des Ressources Génétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (CRGAA) de la FAO a reconnu l'urgence d'une conservation et d'une utilisation durable des RGF et a demandé à la FAO de préparer le premier rapport sur l'Etat des Ressources Génétiques Forestières mondiales à soumettre à la commission en sa quatorzième session en Avril 2013.

Le présent atelier est organisé dans le cadre de l'Elaboration dudit rapport et regroupera les Points Focaux Nationaux sur les Ressources Génétiques Forestières que d'autres acteurs importants intervenant dans la gestion et l'utilisation des RGF en Afrique centrale, notamment les membres du Groupe de travail de la COMIFAC sur la biodiversité (GTBAC).

Objectifs de l'atelier

- Partager les conclusions des rapports nationaux des pays de l'Afrique de l'Ouest sur l'Etat des Ressources Génétiques Forestières.
- Identifier les besoins et priorités pour action en ressources génétiques forestières au niveau régional
- Formuler des recommandations pour des actions futures.

Participants

Les participants sont principalement identifiés parmi les **Points Focaux Nationaux sur les Ressources Génétiques Forestières, les membres du GTBAC et d'acteurs** impliqués dans la gestion des ressources génétiques forestières.

Date et lieu

L'atelier aura lieu du 7 au 8 septembre 2012 dans la salle de réunion du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique centrale, Cité de la Démocratie, Villa 34, Libreville, Gabon.

Informations et renseignements :

Jean-Claude Nguingiri

Tel. +241 07 92 87 19

Email : jeanclaude.nguingiri@fao.org

Albert Nikiema

Tel. +390657056417

E-mail Albert.Nikiema@fao.org

ANNEXE 2 : Liste des participants

N°	Nom(s) et prénom(s)	Pays	Fonction	E-mail
1	Claire KAYOBOKE	Burundi	Chef Service Développement et Extension des Ressources Forestières	clakayoboke@yahoo.fr
2	Aline Njebarikanuye		Point Focal APA	ninjeba@yahoo.fr
3	PALOUMA	Cameroun	Point Focal APA	joelfouka@yahoo.fr
4	Marcel PAMBOU TCHILOEMBA	Congo	Point Focal APA	marcel.pambou@yahoo.fr
5	Dyana Ndiade Bourobou	Gabon	Chercheur	dndiade@yahoo.com
6	Emmanuel BAYANI NGOYI		Point Focal CDB	scoutgabon@yahoo.fr
7	David Ingueza Ntsindiarema		PF RGF	inguezadavid@yahoo.fr
8	DEMIKOYO KANGHOU Dick		Chercheur	dick_sdl@yahoo.fr
9	Nicanor ONA NZE	Guinée Equatoriale	Point Focal Changement Climatique	
10	Victor Luis ENGONO		Point Focal ressources génétiques forestières	engomo.victor@yahoo.es
11	Augustin MEDI	RCA	Directeur des Etudes, de la Planification, du Suivi et Evaluation des projets	ameditakess@yahoo.com
12	Mike IPANGA	RDC	Point Focal CDB	mikeipanga@yahoo.fr
13	Sébastien MALELE		Directeur des Forêts	semalele@yahoo.fr
14	Aurelio de Sousa Jesus Rita	Sao Tomé & Principe	Point Focal CDB	asoujerita@yahoo.com.br
15	Hamid Taga	Tchad	Directeur Adjoint des forêts et PF RGF	hamidtaga30@yahoo.fr
16	Habib GADEMI		Point Focal CDB	hgademi@hotmail.com
17	Chouaïbou NCHOUTPOUEN	COMIFAC	Expert Biodiversité au Secrétariat Exécutif	cnchoutpouen@comifac.org
18	NANA Céline		Secrétaire	cnana@comifac.org
19	Albert Nikiema	FAO, Rome	Officier Forestier	Albert.nikiema@fao.org
20	Jean-Claude NGUINGUIRI	FAO, Bureau Afrique centrale	Chargé des Forêts	jeanclaude.nguinguiru@fao.org
21	Armand Célestin ASSENG ZE	Projet PFNL FAO	Spécialiste Ressources naturelles-PFNL	armand.assengze@fao.org
22	Jérôme Duminil	Belgique	Service Evolution Biologique et écologie	jduminil@ulb.ac.be

ANNEXE 3 : Allocution du Représentant de la COMIFAC

**Monsieur le Représentant du Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable de la République Gabonaise,
Monsieur le Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO),
Distingués Points Focaux RGF,
Chers membres du GTBAC,
Mesdames et Messieurs,**

Le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) aurait bien voulu être personnellement présent à cette réunion. Mais, pour des raisons de contraintes de son agenda, il n'a pas pu faire le déplacement de Bangui ; ce dont il s'en excuse. Il m'a donc chargé de prononcer cette allocution en son nom.

C'est ainsi pour moi un réel plaisir et un honneur de prendre la parole en cette circonstance solennelle d'ouverture des travaux de l'Atelier sous-régional sur l'état des ressources Génétiques Forestières en Afrique centrale.

Qu'il me soit permis d'exprimer au nom de Monsieur Raymond MBITIKON, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC la gratitude de cette institution au Gouvernement Gabonais, qui a bien voulu accepter d'abriter ces assises et surtout pour l'accueil chaleureux dont les délégations ont bénéficié depuis leur arrivée à Libreville.

Je voudrais aussi saisir cette occasion, pour souhaiter à tous les participants qui ont bien voulu faire le déplacement de Libreville, une cordiale bienvenue et un agréable séjour en terre gabonaise.

C'est dans cette même veine, que j'adresse aussi nos remerciements à la FAO qui a bien voulu que cet atelier se tienne en marge de la quinzième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC).

Mesdames et Messieurs,

Les écosystèmes des pays de l'espace COMIFAC renferment une biodiversité exceptionnelle qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la sous-région. Cette sous-région abrite le second bloc continu des forêts tropicales avec plus de 200 millions ha après celui de l'Amazonie. Plus de 110 millions de personnes dépendent directement ou indirectement des ressources génétiques forestières pour leur survie dans l'espace COMIFAC d'où l'intérêt manifeste des pays membres de la COMIFAC dans ce processus d'élaboration des rapports nationaux sur l'état des ressources génétiques forestières.

Ces rapports devront permettre de définir les priorités futures pour une gestion durable des ressources génétiques en Afrique centrale. La COMIFAC entend contribuer à l'élaboration de la synthèse sous-régionale sur l'état des ressources génétiques forestières en Afrique centrale. Ainsi, nous souhaitons qu'au cours de cette rencontre, des besoins et priorités des pays soient clairement définis.

Sur ce, je souhaite plein succès aux échanges.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE 4 : Allocution du Représentant de la FAO au Gabon et Sao Tomé&Principes

ANNEXE 5 : Feuille de route pour la finalisation des rapports nationaux

Pays	Activités	Responsabilités	Echéances
Burundi	Organiser un atelier de validation du rapport	PF RGF	
	Produire un document final et le transmettre au Ministre en charge des forêts	PF RGF	
	Transmission du document à la FAO	Ministre	
Cameroun	Diffusion du rapport final	PF RGF	Déc. 2012
Congo	Diffusion du rapport final	PF RGF	Déc. 2012
Gabon	Diffusion du rapport final	PF RGF	Déc. 2012
Guinée Equatoriale	Collecte de toutes les données		Oct. 2012
	Enrichir les données et préparer le draft		
	Valider le draft		
	Envoyer le rapport final à la FAO		
RDC	Validation du rapport par un comité restreint	PF RGF	Oct. 2012
	Transmission du document validé à la FAO	Ministre	
	Recherche de financement pour la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport ;	Ministère	Continue
	Concertation entre différents points focaux impliqués dans la gestion des RGF (ICCN, APA, CDB, RGF, CITES) en vue de synergie des actions	PF RGF	Continue
Tchad	Finaliser le rapport	PF RGF	25 Sept. 2012
	Distribuer la version finale du document au comité technique	PF RGF	27 Sept. 2012
	Organiser un atelier au niveau national	PF RGF	15 Octobre
	Transmission du document à la FAO	Ministre	26 Oct.
	Application des recommandations	Ministère	Continue

ANNEXE 5 : Synthèse des résultats des travaux de groupe sur les besoins et priorités pour l'Afrique centrale

Thèmes	Acquis	Contraintes	Besoins et priorités	Collaborations régionales et internationales /Partenaires
1. Etat des connaissances sur les RGF	<ul style="list-style-type: none"> - Listes des Principaux moteurs de la déforestation, - Liste des risques pesant sur les espèces - Liste des espèces végétales proposées dans l'annexe III et des espèces végétales inscrites dans les annexes I et II de CITES - Listes des espèces considérées comme importantes - Jardins botaniques et /ou zoologique - Rapport sur l'Etat des Forêts de l'Afrique centrale - Rapports sur la biodiversité - Rapports sur les PFNL (PM) - Herbiers Nationaux - Stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité - Plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ; - Centres d'échange d'information sur la biodiversité (CHM) - Publications scientifiques et rapports techniques - Centres de recherches - GTBAC - Rapport synthèse d'évaluation des UPARA - Réalisation de l'inventaire forestier national 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressource humaine qualifiée - Absence d'une base de données sous-régionale - Absence des données statistiques et d'étude pour évaluer la contribution des RGF au PIB - Centrale de graine non autonome, avec équipements insuffisants - Les inventaires datent de longtemps (les années 70) - Jardins botaniques et arboreta non entretenus, - Moyen financier et technique insuffisant - Manque de volonté politique - Insuffisance sur les valeurs traditionnelles des RGF - Non communication des résultats de transformation des RGF par les compagnies utilisatrices aux populations locales - Faible taux d'inventaire des ressources forestières (16%) - Vaste étendue du territoire national (RDC) - Financement essentiellement extérieur - Absence de plateforme d'échange - Données anciennes, non 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les inventaires forestiers qui prennent en compte la dimension des RGF - Développer une base de données sur les RGF en Afrique centrale - Redynamisation des arboreta, des jardins botaniques, des vergers à graines - Améliorer les connaissances sur la diversité inter et intra spécifiques sur les RGF - Documenter les connaissances locales sur l'utilisation et la gestion des RGF en relation avec les PFNL - Partager et vulgariser les informations sur les potentiels des RGF - Elaborer un rapport sous-régional sur l'état des RGF - Faire ressortir à travers une étude la contribution des RGF au PIB - Encourager les activités de Recherche forestière - Cartographie des RGF - Développer les indicateurs spécifiques aux écosystèmes et espèces de l'Afrique centrale de gestion durable des RGF - Intégrer les besoins et priorités d'amélioration des connaissances sur 	<ul style="list-style-type: none"> - COMIFAC, FAO - JICA, Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren - ICRAF, ISAR,IRD, GEF - CEPGL, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique - CPLP , UNESCO - créer une synergie entre les PF des RGF, APA et CDB - CIRAD-Forêt, - universités, organismes, ONGs, Opérateurs économiques - UE, - PNUD

Thèmes	Acquis	Contraintes	Besoins et priorités	Collaborations régionales et internationales /Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une banque de données - Existence de bulletin scientifique - Rapport d'inventaires trop vieux - Existence des arboreta 	<ul style="list-style-type: none"> - actualisées - Insuffisance en ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - les RGF dans l'EDF publié par OFAC/COMIFAC - mise en place d'une base des données régionale 	
2. Conservation	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation IN SITU - Jardins Botaniques - Herbariums Nationaux - Appui de la communauté international pour une gestion durable des ressources forestières - Développement et vulgarisation des meilleures techniques de conservation des RG - Promotion de la conservation in situ et ex situ - Promotion de la domestication de certaines RGF - Existence des aires protégées et des plantations - Création du corps de gardes forêts et inspecteurs environnementaux - Existence des Arboretums - Existence de la centrale des graines - Existence des institutions en charge la conservation - Existence des privés participant à la conservation - Existence des peuplements semenciers - Existence des lois cadres - Existence des codes forestiers, - Appui multiforme aux AP transfrontalières 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits armés - Insuffisance des moyens humains, financiers et matériels - Absence de centre technique national de conservation - Méconnaissance des potentialités - Financement des activités essentiellement extérieures - Menaces qui pèsent sur les AP - Conflits entre les conservateurs et les populations riveraines - Faiblesse des activités alternatives en faveur des communautés - Vaste étendue du réseau d'AP - Outils de gestion - Méconnaissance des techniques de conservation - Insuffisance du personnel qualifié - Limite des techniques de conservation existantes - Manque de moyens financiers pour la gestion des AP - Agriculture itinérante sur brûlis - Exiguïté des terres - Changements climatiques - Recherche insuffisante sur les RGF - Insuffisance des capacités humaines et matérielles - Absence de mécanisme de 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un réseau des centres de semences pour appuyer les programmes de reboisement, d'aménagement forestier et de domestication - impliquer les populations locales et autochtones dans la conservation des RGF - Lutte contre l'exploitation illégale du bois - Capitaliser les techniques de conservation existantes, développer et vulgariser de nouvelles techniques - Créer des banques de gènes - Redynamiser les activités de conservation dans les jardins botaniques - Redéfinir les nouvelles limites des AP - Mener les études sur les valeurs économiques de la biodiversité - Echanges d'expériences avec les autres institutions avancées - Amélioration du système de financement de la conservation des RGF - Transfert des technologies de conservation - Mise en place d'un forum 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui multiforme aux AP transfrontalières - Reconnaissance des efforts de conservation pour la communauté internationale - Renforcer la coopération régionale à travers la COMIFAC - Favoriser l'accès aux voyage et bourses d'études en matière de RGF - Centres de recherche - Universités - Institutions et ONGS de conservations - COMIFAC, FAO, IUCN, UNESCO, FEM, IPGRI, ASARECA, RIAT, RIFFEAC, CEFDHAC, BAD, PNUD, BM, etc.

Thèmes	Acquis	Contraintes	Besoins et priorités	Collaborations régionales et internationales /Partenaires
		<ul style="list-style-type: none"> - coordination spécifique aux RGF - Manque des plans d'aménagement dans les AP - Insuffisance des agents du contrôle forestier, non équipés et malformé - Application déficiente du plan national sur la biodiversité - Zones conservées soumises à différentes formes de pressions dont celles agricole, pastorale, feu de brousse, coupe de bois et même certaines menacées de disparition 	<ul style="list-style-type: none"> - national/régional des parties prenantes à la conservation des RGF - Développer des essais de provenance sur les espèces importantes prioritaires et promouvoir le partage d'information sur ces essais - Prendre en compte la gestion des peuplements semenciers dans l'aménagement et la gestion des concessions forestières et AP - Renforcement des collections dans les arboretums en mettant l'accent sur les espèces menacées - Développer un programme sous-régional sur la gestion et l'amélioration des espèces agroforestières à forte valeur économique 	
<p>3. Utilisations /Gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance des efforts de conservation pour la communauté internationale - Renforcement de la coopération régionale à travers la COMIFAC - Appui des bailleurs à travers la FAO pour la conservation des AP - Centre de recherche, Universités - Institutions de conservations, ONGs - Existence des organisations pour l'appui technique et financier : COMIFAC, FAO, IUCN, UNESCO, FEM, IPGRI, ASARECA, RIAT, RIFFEAC, CEFDHAC - Partage des savoirs et connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un système de transformation de la filière bois - Absence d'un programme de développement sur la sécurité alimentaire - Méconnaissance du marché local - Déficience dans l'application de la loi sur la transformation du bois à l'exportation - Unités de transformation obsolète - Mauvais état des infrastructures routières, Coût de transport élevé - Manque des unités de transformation des PFNL - Pas d'avantages pour les 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire l'inventaire des RGF les plus utilisés - Organiser les filières des RGF et développer des structures professionnelles en la matière - Valorisation des PFNL - Evaluation des valeurs commerciales - Renforcer le contrôle des activités d'exploitation forestière - Octroyer des avantages aux populations locales et autochtones qui participent à la conservation des RGF - Implication des CAL dans la gestion de RGF 	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les partenaires au développement - Transfert des technologies de transformation et valorisation des RGF - Création d'un centre régional de formation de spécialistes en la matière - CEFDHAC, COMIFAC, FAO, CEPGL, GEF, OAB, OIBT, Centre de recherche/universités - Opérateurs économiques - ONGs

Thèmes	Acquis	Contraintes	Besoins et priorités	Collaborations régionales et internationales /Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> - sur la conservation des RGF - Les différents types d'usages de certaines espèces sont connus - Collaboration spécifique intersectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> - populations locales et autochtones détenant le savoir sur l'utilisation des RGF - Absence d'un cadre légal sur les ressources génétiques - Difficulté d'accès aux RGF contenues dans les UFA ainsi que leur commercialisation - Manque d'organisation de la filière des RGF - Toutes les ressources à usage multiples ne sont pas valorisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la dimension des RGF dans la création et la gestion des forêts communautaires, - Développer les projets dans le domaine de l'utilisation et gestion des ressources génétiques 	
<p>4. Programmes de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des centres de recherche forestière - Existence des institutions nationales et sous-régionales de Recherche et de formation - Disponibilité du personnel qualifié - Existence des laboratoires - Existence des herbiers nationaux - Collaboration bilatérale, sous - régionale et régionale - Centre de Recherche Scientifique et Technologique (CICTE) - Echange d'information sur certaines espèces dans la sous région - Existence des données de recherche - Existence d'un panel de chercheurs - Existence des programmes de recherche - Biodiversité, connaissance de la diversité floristique et faunique et des moyens de leurs conservations 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de formation actuel ne permet pas de satisfaire les besoins actuels du pays - Insuffisance du personnel qualifié pour la recherche sur le RGF - Absence de coordination des programmes de recherche - Insuffisance d'appui pour l'achat du matériel et équipements - Manque de moyens financiers, techniques et matériels - Institutions de recherche en état de léthargie - Budgets insuffisants - Recherche développement insuffisante - Structures de recherche inadaptées - Insuffisance des moyens logistiques, financiers et humains - Médiocrité des conditions de travail entraînant la fuite des 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des pôles d'excellence de recherche sur les espèces importantes et prioritaires et promouvoir leur fonctionnement en réseau - Promouvoir les formations dans les domaines spécialisés indispensables à l'amélioration des connaissances sur les RGF - Développer un répertoire des institutions/programmes/activités de recherche sur les RGF - Nouer et renforcer les partenariats en vue d'une meilleure recherche - Multiplier les échanges d'expériences - Publier les résultats de la recherche - Création des pôles de chercheurs sur le RGF dans la sous-région 	<ul style="list-style-type: none"> - CIAT - COMIFAC,FAO, IUNC,IRD - Musée Royal des Sciences Naturelles de Belgique - Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren - IRAZ, ASARECA, CTB - Centres et institutions de recherche - Universités/écoles - Interministérielles - ONGs

Thèmes	Acquis	Contraintes	Besoins et priorités	Collaborations régionales et internationales /Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation, gestion et transformation des produits forestiers non ligneux 	<ul style="list-style-type: none"> cerveaux - Insuffisance des laboratoires adéquats - Non valorisation des résultats de la recherche - Pression anthropique sur les zones réservées aux études - Faible collaboration entre les institutions de recherche - Absence de banque de données sur les RGF - Faute des infrastructures convenables/adéquats /idoines pour la recherche 		
5. Renforcement/ Développement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines formées - Existences des bibliothèques, laboratoires, des collections de herbiers et essences en plein champ - Existence des institutions de formation - Opportunité de formation au niveau national, régional et international - Bureaux et équipements disponibles - Echange d'expériences au niveau transfrontalier - Existence des associations de collecte des PFNL au niveau des AP - Existence des institutions de formation - Organisation des stages et ateliers de formation - Renforcement et développement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins en équipement des centres - Violation systématique de zones de protection par les chasseurs - Insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité - Insuffisance des équipements dans les laboratoires - Manque de matériels didactiques appropriés - Insuffisance des cadres de direction de niveau universitaires et post universitaires - Manque d'encadrement des associations de collecte des PFNL au niveau des Aires protégées - Moyens financiers limités - Manque de connaissance pour la mobilisation des ressources financières 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une politique régionale de recherche - Développer un partenariat international de recherche - Développer des partenariats avec les universités et centres de formation étrangère - Développer un projet sous-régional de renforcement de capacités en matière de RGF 	<ul style="list-style-type: none"> - ECOFAC, RAPAC, ICRAF, UICN - Université d'Arcadia (USA) - Conservation International (USA) - Amigos de donana (Espagne) - Centres de formations dans la sous-région - WCS, PNUD, FAO, JICA, CTB, ARCOS, BDAC, BAD, BM, PNUD - Opérateurs économiques - UNITAFL

Thèmes	Acquis	Contraintes	Besoins et priorités	Collaborations régionales et internationales /Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des institution de recherche tels que le CMAR, l'ITRAT, le LRVZ au niveau national - Existence d'un Comité national de tradipraticiens mis en place par l'Etat - Appui de l'Etat au Comité de tradipraticiens - Spécialistes formés - Laboratoires spécialisés et équipés - Services spécialisés - Programmes de recherche - Elaboration des stratégies nationales sur les RGF - Organisations de quelques ateliers de renforcement des capacités et de formation - Multiplication des descentes sur le terrain - Existence des forêts communautaires et communales 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des moyens logistiques et financiers - Insuffisance d'équipement des institutions de formation - Insuffisance de cadres spécialisés - Manque de moyens financiers pour le renforcement des capacités - Insuffisance d'équipements - Manque de moyens financiers - Non respect de certains partenaires au développement des engagements pris - Moyens financiers limités - Non prise en compte de certains aspects dans le budget de l'Etat - Insuffisance des experts en RG - Insuffisance d'experts en matière d'APA 		
6. Politiques /Institutions/ Législation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des administrations en charge des Forêts - Signature/Ratification de plusieurs Conventions et Accords Internationaux - Existence des Stratégies Nationales APA Et PFNL - Elaboration des plans forestiers Nationaux - Existence d'institutions en charge de forêts et environnement - Existence d'instance politique de Décision (Haut Comité National) 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des tables rondes avec les bailleurs de fonds - Faible application des textes en vigueur, des clauses internationales - Absence de politique et législation propres aux RGF - Problèmes de traçabilité et certification en matière des RGF - Légèreté dans l'application des textes réglementaires - Faiblesses administratives et problèmes de gouvernance dans la gestion des RGF 	<ul style="list-style-type: none"> - Reformes juridiques prenant en compte l'évolution des risques liés aux activités anthropiques - Réglementer les activités agricoles et d'exploitations artisanales des mines en relation avec la conservation des RGF - Implication des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des accords et conventions internationaux, politiques et législations nationales dans le secteur forêt-environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les politiques forestières nationales au niveau régional - Développer un partenariat de renforcement des capacités institutionnelles au niveau international - COMIFAC - FAO - Secrétariat CDB

Thèmes	Acquis	Contraintes	Besoins et priorités	Collaborations régionales et internationales /Partenaires
	<ul style="list-style-type: none"> - Arsenal Juridique (Forestier Et Environnemental) - Existence des Instruments Techniques de Gestion des RF Au Niveau National Et Sous-Régional - Codes forestier et environnemental 	<ul style="list-style-type: none"> - Non ratification du protocole de Nagoya sur APA - Poursuivre l'internalisation des directives PFNL/COMIFAC - Insuffisance de prise en compte des RGF dans la politique forestière et environnementale - Absence de loi spécifique sur les APA - Absence d'un document de politique forestière nationale - Absence d'une réglementation spécifique sur le RGF - Absence d'une politique en matière de gestion des RGF - Absence d'une stratégie nationale de gestion des RGF - Faible sensibilisation des décideurs sur l'importance des ressources génétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer au sein de l'OFAC une composante sur les RGF - Prendre en compte les RGF dans le processus de formulation et /ou révision des politiques/législations forestières et mettre en place les textes d'application - Elaborer une stratégie et une politique en matière de ressources génétiques - Elaboration d'une loi nationale en matière d'APA - Moyens financier et technique pour la mise en œuvre des lois existantes et leur vulgarisation - Actualiser les codes forestiers - Créer un observatoire régional sur la RGF - Elaborer une stratégie et une politique en matière de ressources génétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - PNUE